



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec)
J0K 1C0
☎ (450) 755-4782
☎ (450) 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la susdite municipalité :

- ✓ QUE le règlement 706-2016, abrogeant le règlement 591-2007, ayant pour effet de fixer la rémunération des membres du conseil, conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, adopté lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le lundi 1^{er} février 2016, entre en vigueur le 2 février 2016, date du jour de sa publication (*L.R.Q., chapitre C-27.1, art. 450*).

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 2^e JOUR DE FÉVRIER 2016.

Patricia Labby

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 2^e jour de février 2016, entre 12 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2^e jour de février 2016.

Patricia Labby

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim